L'Exposition Internationale du Nord de la France

A ROUBAIX

Liste officielle des récompenses aux exposants

Voici la suite du palmarès de l'Exposition :

Diplômes de médaille de bronze. — Grand garage roubaisien, Roubaix; M. Manessier Ludovic, Lille.

CLASSES 66-71. — *Hors concours.* — *Membres du jury.* — M. Poursin S., sellerie carrosserie, Paris; M. Bellif Abel, président du Touring Club, Paris; M. Foury P., directeur des manufactures réunies d'armes et articles de sports, Paris; M. Wattinne Gustave, 25, rue du Château, Roubaix; M. Bréguet Louis, société anonyme des ateliers d'aviation Bréguet, Douai; M. Michel Jackson E., vêtements caoutchoutés, Halluin; M. Piat, sellerie, Paris; M. Dames Alfred, secrétaire du Nord Touriste, Roubaix; M. Donaux, boulevard du Hainaut, Bruxelles; M. Duquesne de la Vinelle, Bruxelles.

Hors concours non participant aux récompenses. — MM. Bidal et Piat, Paris; MM. Donaux et Desmet, Bruxelles; Fabrique nationale d'armes de guerre, Herstal-lez-Liège; Manufactures réunies d'armes et articles de sports, Paris; Nord Touriste et Automobile Club du Nord de la France, Roubaix; Société des établissements Bréguet, Douai; Touring Club de France, Paris; M. Vuitton Louis, Paris.

Diplômes de grand prix. — M. Adrian Alphonse, Paris; MM. Drossner et Cie, Paris; Etablissements Révillon frères, Paris; Fédération thermale d'Auvergne, Paris; Gomez y Cia Casimiro, Buenos-Aires; Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre, Paris; Union des sociétés françaises de sports athlétiques, Paris.

Diplômes d'honneur. — M. Basset-Lowke Ed., Northampton; M. Beck Morrow, Paris; M. Bétremieux Emile-Henri, Roubaix; Comité d'hivernage algérien, Alger; M. Couston J., Roubaix; M. Degrave Emile, Roubaix; Mme Motte-Screpel, Roubaix. Racing Club roubaisien, Roubaix.

Diplômes de médaille d'or. — Association fédérale des sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais, Lille; Aéronautique Club de France, Paris; M. Bouriol Alexis, Paris; M. Bombeke P., Lille; Comité de publicité du Touquet, Le Touquet; Comité d'initiative de Berck-Plage, Berck-Plage; M. Dubilly Benjamin, Paris; MM. Desrouelles J. et H., Roubaix; Division de Ganadería, Buenos-Aires; M. Parent Jules, Tourcoing; Pêcheurs de Solesmes, Roubaix; M. Rollin Maurice, Haubourdin; M. Saunière Jules, Levallois-Perret; Société le Tir national S. A. G., Roubaix; Société municipale de tir « La Roubaisienne », Roubaix; Syndicat d'initiative de Boulogne-sur-Mer; Syndicat d'initiative d'Avallon et de Morvan, Avallon; M. Zambusi Domenico, Taio; M. Zambusi Lorenzo, Taio.

Diplômes de médaille d'argent. — M. Barbeys Joseph, Paris; MM. Biederman et Cie, Amsterdam; « Journal l'Eleveur », Vincennes; M. Lapie Henri, Roubaix; Moto-Club du Nord de la France, Roubaix; Mme Roster Emma, Florence; M. Roussel, Roubaix; MM. Sécard et Cie, Tourcoing; Société de la plage d'Hardelot, Hardelot-Plage; Syndicat d'initiative de Provence, Marseille; Syndicat d'initiative du Tourmalis, Tourmai; M. Tiberghien L., Roubaix; M. Zambiasi Daniele, Taio.

Diplômes de médaille de bronze. — Domaine de Garden Plage, Merlimont; Office central des voyages et excursions, Paris.

BANQUES ET CHAMBRES DE COMMERCE. — Président : M. Jourdain Delontaine, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing, à Tourcoing; — vice-présidents : M. Lernoud Louis; M. Henry F., membre de la Chambre de Commerce de Paris; — secrétaire-rapporteur : M. Bufquin A., directeur de la succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing.

Hors concours. — *Membres du jury.* — M. Pallain Georges, Paris; M. Morel, Paris; M. Affaticati A., Lille; M. Hubert Valleroux, Paris; M. Jourdain Delontaine, Tourcoing; M. Faucheur, Lille; M. Dubem, Lille; M. Bufquin A., Roubaix; M. Duthoit Eug., Lille.

BANQUES. — **Hors concours non participant aux récompenses.** — Banque de France, Paris; Crédit Foncier de France, Paris.

Diplômes de Grand Prix. — Banque de l'Algérie, Paris; Banco de la Nacion Argentina, Buenos-Aires; Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris; Crédit Lyonnais, Paris; Société Générale, Paris.

Diplômes d'honneur. — Banco de la Provincia de Buenos-Aires, La Plata; Banco « El Hogar Argentino », Buenos-Aires; Banco Aleman Transatlantico, Buenos-Aires; Banco Britanico de la Americo del Sud, Buenos-Aires; Banco Espagnol del Rio de la Plata, Buenos-Aires; Banco de Londres y Brasil, Buenos-Aires; Banco de Londres y Rio de la Plata, Buenos-Aires; Banco popular Argentino, Buenos-Aires; Banque française du Rio de la Plata, Buenos-Aires; Caisse de conversion, Buenos-Aires; MM. H. Devilder et Cie, Lille; Société Centrale des banques de province, Paris.

Diplômes de Médaille d'or. — Banco commercial italiano, Buenos-Aires; Banque de l'Union parisienne, Paris; Banque Suisse et Française, Paris; Cooperativa nacional de consumos, Buenos-Aires; Buenos-Aires Building society, Buenos-Aires.

Diplômes de médaille d'argent. — Banco de Galicia, Buenos-Aires; Banco del comercio, Buenos-Aires; Banco municipal de Prestamos, Buenos-Aires; Banco provedar del Rio de la Plata, Buenos-Aires.

CHAMBRES DE COMMERCE. — **Diplômes de Grand Prix.** — Chambre de commerce de Calais; Chambre de commerce de Dunkerque; Chambre de commerce de Lyon; Chambre de commerce de Paris; Chambre de commerce de Roubaix; Chambre de commerce de Rouen; Chambre de commerce de Tourcoing.

Diplôme d'honneur. — Chambre de commerce de Cambrai.

CONCOURS DES ARTS DE LA FEMME. — **Membres du Jury.** — Présidente : Mme Eugène Motte, Roubaix; vice-présidente : Mme Eugène Mathon, Roubaix; Mme Roussel, Roubaix; secrétaires : Mme J. Wibaux, Roubaix, Mme Séverin, Roubaix; membres : Mme V. Champier, Roubaix; Mme F. Chatteleyn, Roubaix; Mme P. Dautremer, Roubaix; Mme G. Dewitte, Roubaix; Mme Achille Delaoutre, Roubaix, Mme Charles Delsalle, Lille; Mme Félix Desurmont, Tourcoing; Mme Hovinne, Roubaix; Mme Namur, Valenciennes; Mme E. Masurel, Roubaix; Mme Lyon, Lille; Mme Meillassoux-Lepoutre, Roubaix; Mme A. Motte, Roubaix; Mme René Motte, Armentières; Mme Motte-Screpel, Roubaix; Mme Pennel-Florin, Roubaix; Mme A. Prouvost-Benat, Roubaix; Mme Edouard Rasson, Roubaix; Mme Emile Rasson, Tourcoing; Mme A. Reboux, Roubaix; Mme Georges Scrive, Lille; Mme Vincent, Lille; Mme Voreux, Roubaix; Mme R. Wibaux, Roubaix.

SECTION A & C. — **Hors concours.** — Mme G. Lyon, Lille.

Prix d'honneur. — Mme L. Motte-Screpel, Roubaix.

Prix d'excellence. — Mme Debayser-Gratry, Lille; Mme Darchez, Lille.

Premier Prix. — Mme Van Moé, Lille; Mme la baronne de Haersolte, Arnhem; Mme Isabelle Le Dieu, Roubaix; Société l'Abeille, Paris; Mme Monnet, Marseille.

Mentions Honorables. — Mme Marie Berton, Roubaix; Mme Louise Bon, Tourcoing; Mme Klein, Paris; Mme Jeanne Mercié, Paris; Mme Marthe Beert, Roubaix; Mme Douxchamps, Namur; Mme Suzanne Prouvost, Roubaix; Mme Irène Segard, Roubaix; Mme Edouard Rasson, Roubaix; Mme Suzanne Scamps, Roubaix; Mme Fernande Blain, St-Quentin; Mme Isabelle Blondet, St-Omer; Mme Lina Browne, Londres; Mme Constance Cartier, Cambrai; Mme la vicomtesse de Mazenod, Chatenay par St-Marcel, Saône-et-Loire; Mme Madeleine De Pape, Ostende; Mme Des Robert, Nancy; Mme la vicomtesse J. de Saint-Angel, Dume (Landes); Mme Yvonne Desurmont, Tourcoing; Mme Marie Th. Hannart, Roubaix; Mme Lavieille, Dax (Landes); Mme Marthe Leblanc, Tourcoing; Mme Lucie Le Dieu, Roubaix; Mme Denise Lepoutre, Tourcoing; Mme de Ponchéville, Lille; Mme Cécile Porime, Roubaix; Mme Rapy, Paris; Mme Mabel Selby, Quesnoy-sur-Deûle; Mme Stefani, Paris; Miss Patterson, Roubaix; Mme Henaut-Gabet, Caudry (Nord); Mme Vanoutryve, Roubaix; Mme Brica White, Quesnoy-sur-Deûle; Mme Lucie Wibaux, Roubaix; Mme Anne Belotte, Aniche (Nord); Mme Madeleine Despretz, Roubaix; Mme V. Duforest, Douai; Mme Ely Belotte, Brest; Mme Antoinette Ferrier, Roubaix; Mme Winnie Lambert, Roubaix; Mme Madeleine Lemaire, Tourcoing; Mme Yvonne Lefebvre, Roubaix; Mme M. Lefebvre, Douai; Mme Suzanne Motte, Tourcoing; Mme Motte-Jacquard, Tourcoing; Mme Marguerite Page, Paris; Mme Madeleine Page, Paris; Mme G. Prouvost, Mouvaux; Mme Servant, Paris; Mme Deforge, Roubaix; Mme Dubus, Tourcoing.

ACTUALITÉ

Pour nos Sous-Marins

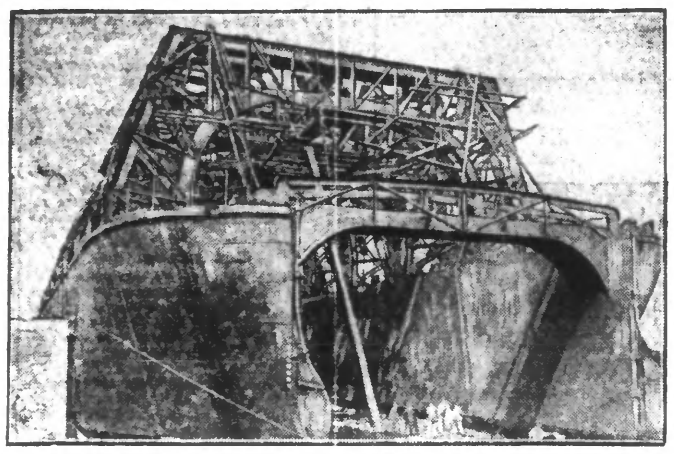

LA PROTECTION DE NOS SOUS-MARINS

Pour éviter le retour de catastrophes semblables à celles du Lutin, du Farfadet, du Pluviose, nos ingénieurs de la marine viennent de lancer un dock destiné à relever presque instantanément les sous-marins en péril. — Vue de la double coque et de ses puissants engins de levage.

Les Ateliers et Chantiers de la Loire achèvent en ce moment la construction d'un dock spécial pour le relevage des sous-marins.

Ce dock est formé de deux flotteurs métalliques parallèles, arc-boutés par des charpentes métalliques, et se réunissant, à l'avant, en un caisson unique, de telle sorte que l'avant du bâtiment, vu de l'extérieur, a la forme de l'avant d'un navire ordinaire.

Les flotteurs tribord et bâbord, entièrement symétriques, ont leurs surfaces internes planes et verticales, et leurs surfaces externes analogues à celles d'un chaland. A l'extrême arrière, ils sont reliés, à la hauteur de leur pont supérieur, par une robuste poutre formant passerelle de l'un à l'autre, qui contribue à maintenir leur écartement invariable.

Ces flotteurs sont encore surmontés par dix fermes métalliques, dont chacune possède deux palans destinés à être crochés sur l'épave à soulever. Ces organes sont d'ailleurs actionnés par des moteurs électriques, auxquels le courant est fourni par une chaudière et deux dynamos. En dehors des palans, le dock possède des ballasts pouvant contenant 160 tonnes d'eau chacun, et dont le remplissage ou l'épuisement, en faisant varier son assiette, aident au relèvement des épaves.

La puissance de ces divers moyens de relèvement est considérable, car elle permet de soulever une épave, pesant 1.000 tonnes, à toute profondeur, cette épave pouvant avoir des inclinaisons variables, aussi bien transversalement que longitudinalement.

Enfin, le dock est pourvu de tous les appareils de mouillage et de manœuvres nécessaires pour assurer sa tenue à la mer et son remorquage.

Il convient d'ajouter que sa longueur totale est de 98 mètres et sa largeur de 23 mètres.

Avec ce dock destiné au port de Toulon, la marine française va posséder le plus puissant des engins de sauvetage des sous-marins existants.

Il est à désirer qu'à bref délai chacun des ports d'attache de nos sous-marins possède un dock analogue.

ÉTRENNES AUX EXILÉS

Lorsque le cardinal archevêque de Malines, présidant, il y a peu de temps, la séance de clôture du Congrès de Lille, saluait la France au nom des congrégations françaises exilées en Belgique, une ovation chaleureuse soulignait ses paroles.

On sentait que ces milliers de catholiques présents, tous unis dans un même sentiment d'affection et de reconnaissance, adressaient à leur tour un hommage de gratitude à leur patrie d'adoption, un souvenir ému aux pauvres exilés.

Oui, pauvres exilés !... bien pauvres, hélas! Privés de toutes ressources et sans moyens de subsistance pour un grand nombre d'entre eux, âgés, malades ou infirmes. Le compte-rendu du Comité donnait cette année des détails navrants sur ces infortunes si dignes d'intérêt.

Là, c'est une maison sans charbon, où les pauvres vieilles religieuses, infirmes, tremblent de froid; ici, c'est un couvent de religieux, où le linge fait défaut et lorsque le supérieur reçoit du Comité un don de 50 fr., il écrit en remerciant... : « Cette somme est une véritable fortune pour moi ».

Ailleurs, les Sœurs, qui doivent gagner leur pain quotidien, s'occupent à de fines broderies et gagnent 5 centimes par heure !

Là-bas, c'est une supérieure qui, âgée de 80 ans, travaille jusqu'à une heure avancée de la nuit pour faire vivre ses soeurs et finit par perdre un œil !!

Autre part, on dit à la sœur visiteuse : — Nous vivons au jour le jour, et souvent, en nous couchant le soir, nous nous demandons quel sera le lendemain.

Dans une communauté de X..., les sœurs se lèvent à 3 heures du matin pour travailler davantage; ailleurs, faute d'ouvrage et de ressources, elles élèvent des volailles qu'elles vendent ensuite pour pouvoir vivre; rien ne les rebute, rien ne les décourage, nobles victimes du devoir, elles font l'admiration de ceux qui les rencontrent. Leurs visages pâles dépeignent la souffrance, la faim et le froid; mais leur confiance en la Providence reste inébranlable et leur amour pour la France n'a d'égal que leur amour pour Dieu.

Pie X, le Pape qui aime la France, laissait entrevoir, il y a quelques jours, aux nouveaux cardinaux, que les malheureux de la France approchaient de leur termes.

Ce rayon d'espérance éclaire et ranime tous les courages !!

Catholiques, à l'œuvre donc, plus que jamais, songeons à nos frères expulsés et envoyons leur nos étrennes les plus généreuses.

La reconnaissance et les prières des exilés nous sont acquises d'avance.

Les offrandes peuvent être envoyées, à Roubaix, à : Mmes André Lepoutre, 12, place Chevreul; Armand Masson, 53, rue Neuve; Huet-Wallaert, 1, rue du Manège, et chez Mme Charles Théry, rue de Tournai, à Tourcoing.

QUE SERA L'ANNÉE 1912

L'année 1912 sera bissextile et verra deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune. Les éclipses de soleil seront, l'une annulaire, le 17 avril, visible en Europe et en Amérique, et la seconde, dans l'Amérique du Sud seulement.

On verra à Paris, le 1er avril et le 26 septembre, une éclipse de lune.

Le mardi gras tombe le 20 février; Pâques, le 7 avril; l'Ascension, le 16 mai; la Pentecôte, le 26; la Toussaint, un vendredi; Noël, un mercredi. Le 14 juillet sera un dimanche, l'Assomption un jeudi. Il n'y aura donc qu'un seul pont, le samedi après la Toussaint.

L'ÉLEVAGE EN GRAND DE LA VOLAILLE

résultats pratiques de trois années d'expérimentation, par **Sir Walter Palmer. 1 fr. 50 le volume.**

En vente aux librairies du « Journal de Roubaix » : 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 8410

Tableau d'avancement des Cours d'Appel et des Tribunaux de Première Instance

— Cours d'Appel de province. — Présidents de chambre : Bosquet (Douai); — **Conseillers :** Ancel (Douai), Bérard (Douai), Fayet (Douai), Joffe (Douai). — **Avocat général :** Testard (Douai); — **Juges de 1re classe :** Delale (Lille); Houeix (Lille); — **Procureurs de 1re classe :** Chouzy et Desclizeau (Lille); — **Substituts de 1re classe :** Cauwes (Lille); — **Substituts de 2e classe :** Bouillon (Valenciennes), Mérian (Douai); — **Juge de 2e classe :** M. Gobert (Valenciennes).

SAVON N.-D. des TREILLE

Savon pur pour le linge et le ménage
AVEC SACHET PARFUMÉ. Victor Vaissier

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, lundi 1er janvier :

Soleil : lever, 7 h. 47; coucher, 4 h. 2.
Lune : premier quartier du 28, pleine le 4.
Aujourd'hui, St Eulpien, évêque et St Basile.
De onze heures à midi, visite à l'Hôpital.
Pendant le déménagement des stands, le public n'est admis à l'Exposition moyennant un droit d'entrée de 50 francs. Les cartes d'abonnement ne donnent plus droit à l'entrée.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies. Service d'hiver (salle chauffée). Ouverture de huit heures à midi et demi et de trois heures à huit heures. Le dimanche de huit heures à midi et demi et jeudi jusqu'au mardi matin, huit heures.
Théâtres et spectacles :
A trois heures : « Le Bosson », à l'Hippodrome.
A huit heures et demie : « Tir au Flane », à l'Hippodrome.
A trois heures et demie et huit heures et demie : « Quand même » au Théâtre du Fontenoy.

Demain :

Soleil : lever, 7 h. 47; coucher, 4 h. 3.
Lune : premier quartier du 28; pleine le 4.
Le 2 St Grégoire.
Caisse d'épargne de neuf à dix heures et demie, pour le paiement des intérêts sur livrets complets.

La Caisse des Ecoles ET L'ÉGALITÉ devant les secours communaux

Voici en quels termes, le « Temps » apprécie la proposition faite, à la Chambre, par M. Groussau, en vue de mettre sur un pied d'égalité, tous les écoliers nécessiteux vis-à-vis des secours communaux :

La Chambre a consacré hier une partie de sa dernière séance de l'année à un débat sur la caisse des écoles. Comme à l'ordinaire, la passion politique l'a emporté sur la raison libérale. Et pour empêcher ce triste résultat, il n'a pas suffi qu'un républicain éprouvé, mais un libéral sans défaillance, vînt déclarer à ses collègues qu'il n'y a point d'opinions politiques qui tiennent, « quand il s'agit de la misère et de la santé des enfants ». La majorité de la Chambre a tenu à faire paraître que lorsqu'il s'agit de l'école, en réalité il s'agit toujours pour elle d'autre chose.

Mais les discours mêmes sur le principe ont entraîné un débat plus vif. Et vraiment il nous est impossible de souscrire au sentiment du ministre de l'instruction publique et de ceux qui l'ont appuyé de leurs suffrages. A quoi bon ergoter ? Qu'est-ce que cette caisse des écoles, sinon une œuvre d'assistance pour les écoliers miséreux ? — Mais le gouvernement la considère, a dit l'honorable M. Steeg, comme un organisme annexé à l'école publique, qui est elle-même un service public. Il veut, en acceptant la proposition de M. Bouffandeau, fortifier l'organisation scolaire et non pas l'affaiblir. — Oh ! que nous voilà loin du principe que tout Français doit savoir lire, écrire et calculer, le tout sans avoir à produire son extrait de baptême ni le bulletin de vote de son père !

L'essentiel est qu'il apprenne, et bon pas où il apprend. Pour apprendre, il faut qu'il fréquente une école, catholique, protestante, israélite ou laïque, et non pas uniquement l'école publique. Et si la misère, le manque de vêtements ou d'aliments l'en empêchent, pour lui distribuer les secours nécessaires, non plus que pour le recevoir plus tard au régiment, il n'importe quelle est la confession de ses parents, mais si leur détresse est réelle. Non, la caisse des écoles n'est pas une annexe de l'école publique, mais le complément d'une obligation publique. Elle est le bureau de bienfaisance des écoliers. Toute distinction contraire n'est qu'équivoque et que sophisme.

Une jurisprudence différente, si elle existe, doit être revisée en République. Et M. Groussau a eu raison d'invoquer l'exemple de M. Clemenceau qui, président du conseil, menaça de dissoudre la commission administrative d'un bureau de bienfaisance du Nord, si elle s'obstinait à priver de secours les parents dont les enfants fréquentent les écoles libres. Celles-ci sont légales; et pourvu qu'elles se soumettent aux prescriptions légales, elles ne constituent pas une tare pour les élèves qui les fréquentent. Les illettrés sont la tare qu'il faut à tout prix faire disparaître. Et voilà toute la simple vérité.

LA QUESTION DÉVANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

LA PROPOSITION DE M. CLÉTY

Voici le texte « in extenso » de la déclaration de M. Cléty faite, au cours de la séance de vendredi soir, au Conseil municipal pour obtenir l'égale répartition des secours aux enfants des écoles :

Je demande l'inscription au budget d'une somme de trois mille francs pour distribution de secours en nature par les soins du maire aux enfants nécessiteux fréquentant les écoles privées gratuites.

Messieurs, vous le savez, nous votons chaque année des fonds importants destinés à alimenter la Caisse des écoles; ce qui permet à cette institution de donner à l'entrée de l'hiver, des vêtements, des chaussures et différents objets aux enfants des écoles.

Or, il est toute une catégorie de petits roubaisiens qui ne sont pas compris dans cette répartition : ce sont ces enfants qui vont dans des écoles autres que les écoles communales.

Que la Caisse des Ecoles, en procédant ainsi, agisse dans les limites de ses attributions et de la légalité, je n'ai pas à le rechercher. Seulement, il est inadmissible, en équité, qu'on élimine de ces largesses des enfants de Roubaix, uniquement sous le prétexte qu'ils vont aux écoles privées.

L'Ecole libre a une existence légale; les parents qui y envoient leurs enfants usent d'un droit absolu.

D'ailleurs la question scolaire ou confessionnelle n'a rien à voir dans cette distribution; qu'on soit protestant, israélite, catholique ou libre-penseur, on a droit à des secours quand on se trouve dans les conditions voulues pour les recevoir. L'argent de tous doit aller à tous.

Les enfants qui sont exclus de ces largesses sont des enfants d'ouvriers, comme leurs camarades de l'école communale, appartenant à des familles très modestes, sinon indigentes; les parents paient les mêmes impositions, ils ont les mêmes charges, il est tout naturel que leurs enfants bénéficient des mêmes faveurs, et comme le disait quelqu'un, dans ce même Conseil municipal, il serait souverainement injuste de faire payer aux enfants la rançon du libre arbitre des parents.

Puisque la distribution des secours comporte des distinctions injustifiées, il nous incombe à nous, Conseil municipal, de réparer cette injustice ou si vous aimez mieux, de rétablir l'égalité.

On m'objectera que ce vote, s'il était acquis, serait annulé parce qu'il serait illégal. C'est une erreur.

Je sais que la loi organique de 1886 sur l'enseignement en France, tout en maintenant l'école libre et en lui reconnaissant son existence légale, a voulu favoriser exclusivement l'école officielle : c'est entendu.

Et c'est ainsi que les tribunaux administratifs, interprétant la volonté des législateurs, ont annulé des crédits votés par des Conseils municipaux pour subventionner des écoles libres, soit par la création ou l'entretien de bâtiments, soit par des traitements d'instituteurs, etc., mais quand ces subsides ont en vue non pas à diminuer la charge des écoles libres, mais de venir en aide à des enfants pauvres, alors ces crédits sont parfaitement légaux.

C'est ce qui a été jugé en ce qui concerne une délibération du Conseil municipal de Nantes, il y a quelques années.

Cette ville avait voté des crédits pour chauffage d'une école libre, appointements de professeurs et en troisième lieu pour distribution de secours en nature aux enfants de ces écoles.

Le Préfet a annulé le tout.

La Ville s'est pourvue devant le Conseil d'Etat qui, après avoir annulé les deux premiers, comme le Préfet, a maintenu le troisième crédit par les raisons suivantes :

Ville de Nantes. — En ce qui concerne l'allocation d'une somme de 1.500 fr. en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles privées;

Considérant que cette somme qui doit, aux termes de la délibération du Conseil municipal, être distribuée en nature par les soins du maire aux enfants pauvres n'a pas, dans les conditions où elle a été inscrite au budget le caractère d'une subvention accordée aux écoles privées et ne constitue qu'un secours à des élèves pauvres, ne diminuant en rien les charges de ces écoles; que dès lors c'est à tort que le Préfet a déclaré nulle de ce chef la délibération susvisée comme constituant une violation de la loi du 30 octobre 1886.

Il en a été de même pour la ville de Dax. C'est donc légal.

Il est une autre objection : c'est qu'aux termes de la loi municipale de 1884, quand le budget a recours à des ressources extraordinaires pour pourvoir à des dépenses facultatives, l'autorité supérieure peut annuler ces dépenses.

Or, Roubaix est dans ce cas, par conséquent, cette dépense facultative sera annulée. Je répondrai d'abord que lorsque le crédit a été maintenu, Nantes était dans les mêmes conditions budgétaires que Roubaix; en second lieu, on ne peut assurer dès à présent que cette dépense sera biffée du budget. A ce compte-là, il ne manque pas de dépenses facultatives qui pourraient disparaître : des subventions à ces sociétés de secours mutuels ou d'agrément, de musique, de chant.

Comme il s'agit ici d'une question d'équité absolue, où je le répète, la question confessionnelle ou scolaire n'a rien à voir, pensez-vous que tous les petits Roubaisiens, devant ce geste vraiment démocratique de l'égalité entre tous les petits Roubaisiens, l'autorité supérieure ne tiendrait pas compte de la volonté bien manifestée de notre Conseil municipal ?

En tous cas, je suis ici l'écho des sentiments de très nombreux pères de famille, même de ceux qui n'envoient pas leurs enfants aux écoles privées. Ces braves gens ne comprennent pas et ne peuvent pas comprendre que leur voisin qui envoie ses enfants à l'école libre parce que c'est son idée, que c'est son droit, ne soit pas mis sur le même pied qu'eux. L'égalité dans la misère appelle l'égalité dans le remède à apporter à cette misère et je suis persuadé de trouver dans cette assemblée assez de libéralisme de tous les points de l'opinion pour espérer de vous ma proposition accueillie.

L'Entente Cordiale Commerciale

UN ÉCHO DE LA SEMAINE BRITANNIQUE DE SEPTEMBRE

Les remerciements des Anglais

On n'a pas oublié les fêtes grandioses qui furent organisées à Roubaix, au mois de septembre, pendant la durée de l'Exposition, à l'occasion de la visite des membres de l'Entente Cordiale commerciale.

Roubaix fit aux Anglais qui vinrent la visiter une réception enthousiaste. Aussi, nos voisins d'outre-mer en ont-ils gardé un excellent souvenir. Et ils ont chargé l'un d'eux, l'un de ceux qui organisèrent la visite à Roubaix, de venir en notre ville, adresser des remerciements officiels à la population roubaisienne, en la personne de son maire, M. Eugène Motte. Cet ambassadeur, M. A. Sire, est venu de Londres à Roubaix, dimanche matin.

M. A. SIRE

M. Sire, chevalier de la Légion d'honneur, représentant à Londres de la Compagnie du chemin de fer du Nord, par sa haute courtoisie et le charme de ses relations a su créer autour de lui une atmosphère de sympathie et d'amitiés profondes dans les hautes sphères de l'industrie et du commerce britanniques.

Roubaix en a largement bénéficié ; car chacun sait que sans le puissant appui et le concours dévoué de M. Sire, jamais notre ville et notre belle exposition n'auraient reçu la visite des membres éminents de l'Entente cordiale commerciale, visite qui par la qualité de ceux qui l'ont faite est de celles qui ont le plus honoré notre centre industriel.

LES REMERCIEMENTS DES ANGLAIS

Les membres de l'Entente Cordiale commerciale ont voulu laisser entre les mains de M. Eugène Motte, un souvenir de leur passage à Roubaix.

Leur adresse de remerciements est renfermé dans un cadre or surmonté des armes de la « City of London ». Elle est entourée des armes d'Angleterre et d'Ecosse et des villes ou provinces dont les représentants sont venus à Roubaix en septembre : Manchester, Leicester, le Gloncestershire, Bradford, Leeds, Nottingham, York, Perth, Huddersfield, Glasgow et le Devenshire.

Le tableau est dû au talent des artistes de la Maison Mac Corquodale et Cie de Londres.

Le cadre était placé dans un salon de l'Hôtel de Ville, sur un chevalet orné des drapeaux anglais et français. M. A. Sire, à onze heures et demie, a remis cette superbe adresse de remerciements à M. Eugène Motte, maire, en présence de tous les adjoints, et de M. Florent Carissimo, vice-président de la Chambre de Commerce.

Après avoir déclaré qu'il avait une mission très agréable à remplir, celle d'apporter la « carte de visite » des membres de l'Entente Cordiale commerciale, M. Sire donne lecture de la traduction de l'adresse de remerciements qui est ainsi libellée :

1er janvier 1912.

A Monsieur Eugène Motte, maire de la Ville de Roubaix, conseiller général du département du Nord, officier de la Légion d'honneur.

Nous soussignés, membres de la Députation britannique à Roubaix, nous souvenant de l'extrême bonté et de l'hospitalité de vous-même, la Municipalité, la Chambre de Commerce, les autorités de l'Exposition, les industriels et la population de Roubaix, vous adressons nos affectueux souhaits et nos remerciements reconnaissants pour l'inoubliable réception qui nous a été faite pour la cause de l'entente cordiale commerciale.

Suivent 32 signatures avec titres.

DISCOURS DE M. A. SIRE

Puis très ému, l'ambassadeur des Anglais, nos visiteurs de septembre, dit que le souvenir offert à M. Eugène Motte a pour but de perpétuer celui de l'inoubliable réception de septembre.

« Vous voyez là, dit-il, l'expression de sentiments que vous connaissez et qui vous sont particulièrement sympathiques. Elle est l'effet de l'entente cordiale commerciale issue de l'autre entente cordiale que vous connaissez et dont on a senti l'existence, au cours de cette année qui s'achève.

» Vous avez dans l'Angleterre, déclare M. Sire, non seulement une amie, mais une alliée. Les deux drapeaux de l'Entente Cordiale flottent pour montrer qu'elle restera. »

Parlant de la visite faite à Roubaix, M. Sire ajoute :

« Nous considérons que ces visites sont extrêmement utiles ; elles mettent en contact des industriels qui ne sont pas des concurrents, mais qui, selon le mot de M. Cambon, ambassadeur de France à Londres, se complètent. »

En terminant, M. le représentant de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Londres, adresse à M. Motte et à la Ville de Roubaix, les meilleurs souhaits des membres de l'Entente Corciale commerciale, pour l'année 1912.

RÉPONSE DE M. EUGÈNE MOTTE

M. Eugène Motte remercie M. Sire pour les souhaits qu'il vient d'apporter et pour les paroles aimables qu'il a prononcées. Il rappelle que si les membres anglais de l'Entente Cordiale commerciale sont venus visiter Roubaix, le mérite en revient aux organisateurs parmi lesquels il convient de citer, outre M. Sire, M. Faulkner, M. Craveri.

« Vous nous comblez, ajoute M. Eugène Motte ; vous venez, après des échanges personnels de sentiments d'affection apporter un souvenir qui prend un caractère admirable, en ce sens que les signatures des membres de l'Entente Cordiale commerciale, et notamment celles de lord Rotterham et M. Georges Collins, nous rappellent que, pendant huit jours nous avons senti nos cœurs battre à l'unisson. » Et M. le maire rappelle en termes délicats et d'une voix émue, le deuil qui frappa la France pendant le séjour à Roubaix de l'Entente Cordiale commerciale : « la catastrophe du cuirassé « Liberté ». Larmes anglaises et larmes françaises s'unirent, dit-il, pour pleurer cette catastrophe... »

L'orateur continue : « Vous avez rappelé discrètement, M. Sire, qu'en 1911, à certaines heures angoissantes, nous avons constaté que l'entente cordiale n'existait pas seulement sur les parchemins diplomatiques, et que nous aurions marché parallèlement si l'on avait cherché à nous humilier. L'Angleterre et la France sont deux grandes nations qui entendent qu'on les respecte. »

M. le Maire parle ensuite de l'utilité des visites du genre de celles organisées par l'Entente Cordiale commerciale, visites qui font que, des villes, des régions industrielles apprennent à se mieux connaître.

Et en terminant, il remercie à nouveau les organisateurs de l'inoubliable semaine britannique de l'Exposition de Roubaix.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les Candidats Socialistes

Un congrès socialiste a eu lieu dimanche après-midi, à la coopérative La Paix, boulevard de Belfort. Il était présidé par M. Frey, délégué du parti socialiste de Lille.

Au cours de ce congrès ont été désignés les candidats socialistes aux élections municipales de mai prochain. En voici la liste :

MM. 1. Achille Carpentier ; 2. Henri Corbeau ; 3. Adolphe Coupez ; 4. Alphonse Debaisieux ; 5. E. Decock ; 6. A. Dujardin ; 7. Henri Kimp ; 8. J.-B. Lebas ; 9. H. Lefebvre ; 10. Achille Lepers ; 11. Paul Nys ; 12. H. Watremez ; 13. J. Bardiaux ; 14. H. Bracq ; 15. Ch. Debrabander ; 16. Adolphe Delattre ; 17. Victor Desurmont ; 18. J. Desplanques ; 19. L. Dumont ; 20. le docteur Léandre Dupré ; 21. Louis Fiers ; 22. A. Hiltrop ; 23. Omer Lamarque ; 24. C. Leman ; 25. Emile Lorthiois ; 26. C. Mangin ; 27. Aimé Morel ; 28. Joseph Olivier ; 29. Désiré Porteman ; 30. Pierre Oger ; 31. J. Roussel ; 32. Kléber Sory ; 33. Henri Thérin ; 34. Fleuris Vanherpe ; 35. Léon Vanoverbecke ; 36. Henri Verbeurgt.

Trois conseillers de la minorité socialiste n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Ce sont : MM. Doise, Bailleul et Auguste François.

NICE Cosmopolitain Hôtel et Suède, Avenue Beaulieu. Agréable pr séjour. Dern. conf. 8739a

BRIS D'OBJETS MOBILIERS. — Dans l'après-midi de dimanche, un individu en état d'ivresse est entré à l'estaminet tenu par Mme Sidonie Ducoulombier, rue du Pile, 136. Comme on lui refusait une consommation, il brisa plusieurs chaises, des chopes et une glace. Une enquête est ouverte par M. Faisant, commissaire de police du 3e arrondissement.

PHONOLIST, piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianistes. Mme SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 2112 953-3

DEUX ARRESTATIONS. — Le sous-brigadier de police Bosman et l'agent Dewambrechies, ont arrêté dimanche matin, les nommés Henri Bettens, né à Roubaix, le 26 décembre 1883, mouleur, demeurant quai de Wattrelos, cour Wallerand, 10, et Henri Florin, né à Roubaix, le 29 avril 1891, demeurant rue de la Longue-Chemise, 25. Ces deux hommes, vers une heure et demie du matin ont tenté d'exercer d'odieuses violences, quai de Brest, sur la nommée Céleste Nafteur, veuve Chevalier, 40 ans, journalière, demeurant rue de la Chapelle-Carette, 50. Ils seront déférés au parquet aujourd'hui.

CENT FRANCS D'ÉTRENNES. — Plus de paroles, des actes. — La boulangerie L'Union offre **100 francs** d'étrennes à toute personne qui prouvera qu'une société **ayant garanti le poids de ses pains** les a vendus meilleur marché qu'elle, c'est-à-dire le pain gruau supérieur, 42 centimes; le pain blanc, 40 centimes; le pain de ménage, 37 centimes, tous de 1 kilo 500.

L'Union présente le double avantage de faire bénéficier ses adhérents des nombreuses œuvres sociales qu'elle a créées et de fournir le pain le meilleur et le meilleur marché. 300 nouveaux adhérents se sont fait inscrire depuis le 15 décembre. 20132

ORPHÉE-PIANO est le seul Auto-Piano qui possède le brevet du guide-rouleau automatique. Vente excl. Maison Marcelli. 20400

**RECLAME DE BLANC. — Maison Robichez-Verdonck, cinquante Grande-Rue, à Roubaix. Chemises de femme, feston et broderie main, 2,75 ; pantalons, feston main 2,50. Shuting belle qualité 0,65. Spécialité de toiles fines de Bretagne. Toiles de ménage. Essuies de cuisine depuis 0,35 en fil. Cotonnades et Rouennerie. Grand choix de tab